

ACCORD ENTRE  
LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES  
ÉTATS-UNIS MEXICAINS  
CONCERNANT L'ASSISTANCE ET LA COLLABORATION  
MUTUELLES  
ENTRE LEURS ADMINISTRATIONS DOUANIÈRES

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des  
États-Unis Mexicains,

CONSIDÉRANT que les infractions aux lois  
douanières portent préjudice à leurs intérêts économiques,  
fiscaux, sociaux et culturels, ainsi qu'à leurs intérêts  
légitimes en matière de commerce et d'industrie dans leurs  
pays respectifs,

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'évaluation  
exacte des droits et taxes à l'importation et à  
l'exportation,

CONVAINCUS qu'une plus grande collaboration  
entre leurs administrations douanières pourrait rendre  
plus efficaces les mesures prises,

SONT CONVENUS de ce qui suit: